

Aux directrices et directeurs des médias de la presse régionale

**LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN
DÉVOILE SES ÉTATS FINANCIERS 2007-2008**

Saint-Georges, le 28 octobre 2008 – La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE) a rendu publics aujourd'hui ses états financiers pour l'exercice 2007-2008. Il est important de souligner qu'ils seront également présentés lors de la séance régulière et publique du conseil des commissaires du mardi 28 octobre 2008.

Pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2008, l'état des revenus et dépenses montre un surplus de 1 037 716 \$. Les revenus se chiffrent à 182 717 230 \$, alors que les dépenses s'élèvent à 181 679 514 \$. Le surplus cumulé est de 14 279 060 \$. Le bilan nous indique aussi que la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin possède des actifs d'une valeur de 251 287 896 \$, un passif de 19 606 217 \$ et un avoir de 231 681 679 \$.

Dans ce contexte, le président de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, monsieur Charles-Henri Lecours, s'est dit fier de présenter à la population des résultats qui témoignent de la saine gestion financière de la CSBE : « Je suis très satisfait de la façon dont sont gérés les fonds publics de notre organisme. Ce modèle de rigueur et d'excellence est nécessaire pour nous permettre de dispenser à notre clientèle une formation de qualité lui fournissant l'opportunité de développer les compétences nécessaires à sa réussite », explique monsieur Lecours.

De son côté, le directeur général de la CSBE, monsieur Normand Lessard, a profité du dévoilement des états financiers 2007-2008 pour faire le bilan de certaines réalisations complétées durant la dernière année financière. D'ailleurs, un élément ressort clairement de ce bilan : la CSBE est un acteur de premier plan dans le développement de la communauté. « Au cours de la dernière année financière, nous avons procédé à l'aménagement d'un nouveau gymnase à l'école Notre-Dame de Saint-Elzéar, à l'agrandissement du centre de formation des Bâtisseurs de même qu'au remplacement de plusieurs manuels scolaires et au réaménagement de certains laboratoires de science dans nos écoles. De cette façon, nous offrons un milieu de vie stimulant pour que nos enfants se réalisent pleinement dans chacune de leur matière académique », affirme monsieur Lessard.

Enfin, tout en présentant de façon plus détaillée les résultats de l'exercice 2007-2008, le directeur du Service des finances de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, monsieur André Turcotte, a tenu à informer la population du changement important des normes comptables que la commission scolaire devra appliquer dès l'année scolaire 2008-2009. Désormais, la CSBE devra utiliser, comme toutes les autres commissions scolaires du Québec, les principes comptables généralement reconnus (PCGR), tels qu'ils sont appliqués dans la plupart des entreprises.

-30-

Source :
Nicolas Rochette
Conseiller en communication
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
418 228-5541, poste 2694
nicolas.rochette@csbe.qc.ca